

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **Chronique d'histoire scolaire. 3: Un établissement qui tire le diable par le queue: Rebecq (1859-1914)**

Wynants, Paul

*Published in:*  
Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

*Publication date:*  
2004

#### [Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*  
Wynants, P 2004, 'Chronique d'histoire scolaire. 3: Un établissement qui tire le diable par le queue: Rebecq (1859-1914)', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 18, numéro 4, pp. 249-256.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

**CHRONIQUE D'HISTOIRE SCOLAIRE**  
**3. UN ÉTABLISSEMENT QUI TIRE LE DIABLE**  
**PAR LA QUEUE : REBECQ**  
**(1859-1914)**

Au lendemain de la Révolution de 1830, l'Église de Belgique promeut un « réveil catholique » en vue de ranimer la foi et de reconquérir l'influence perdue depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. À cet effet, elle mobilise les congrégations de femmes. Ces dernières développent leurs activités dans différents secteurs : alphabétisation, soins de santé, prise en charge des orphelins, des vieillards et des handicapés... Pour l'exercice de telles tâches, elles procurent à bon compte un personnel abondant, compétent selon les critères de l'époque, dévoué et capable d'assurer la continuité du service par son appartenance à des communautés organisées<sup>1</sup>.

Souvent, les religieuses travaillent dans des conditions difficiles. Dans leur chef, il est vrai, l'ascèse et la mortification, loin d'être subies, sont désirées au nom d'un idéal spirituel. Il n'empêche : l'exercice de responsabilités donne aussi à des femmes, qui pourraient difficilement faire valoir leurs qualités sous un autre statut, l'occasion de s'épanouir au plan personnel et d'influencer leur environnement<sup>2</sup>. Ainsi, la détresse financière des communautés d'enseignantes n'exclut pas l'ascendant sur des générations d'élèves, appelées à devenir à leur tour des éducatrices. Il en est ainsi à Rebecq durant un bon demi-siècle.

---

1. P. WYNANTS, *La vie consacrée*, dans *Pour une histoire du monde catholique au 20<sup>e</sup> siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, s. dir. J. PIROTTE et G. ZELIS, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 164.

2. P. WYNANTS, *Les religieuses de vie active en Belgique et aux Pays-Bas, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. 95, 2000, p. 249.

### 1. Une paroisse semi-rurale

Traversé par la Senne, le bourg de Rebecq<sup>3</sup> est situé sur la route de Bruxelles à Mons, à l'extrême Ouest du Brabant wallon. Il est plus proche de Braine-le-Comte que de Nivelles, le chef-lieu d'arrondissement. Vers 1860, il compte près de 3.000 âmes pour environ 650 maisons.

Généralement rocailleux et humide, le sol de la commune est fertile. Il permet la culture du froment, du seigle et de l'avoine, qui coexiste avec l'élevage. Neuf fermes de 50 à 75 hectares, tenues pour la plupart par des exploitants aisés, existent sur le territoire de la localité.

L'industrie n'est guère développée à Rebecq. Au milieu du XIXe siècle, on y trouve une petite distillerie, une tannerie-corroirie, deux tuileries, deux blanchisseries de toiles, deux fabriques de chicorée et quatre de tabac à priser. S'y ajoutent trois carrières de porphyre, qui exploitent des prolongements du banc de Quenast, mais leur activité est irrégulière. C'est dans les carrières de la commune voisine que la plupart des ouvriers du lieu travaillent pour gagner leur vie.

Proche d'Enghien, la localité fait partie de la sphère d'influence d'une grande famille aristocratique : les Arenberg<sup>4</sup>. Amplement possessionnés dans la région, ces anciens seigneurs y détiennent encore une influence indéniable. Il existe un autre héritage de l'Ancien Régime : lui aussi doté de biens immobiliers importants, le couvent-hospice<sup>5</sup> des Augustines — une très petite congrégation diocésaine reconnue en 1811

---

3. E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, t. 2, Bruxelles, 1934, p. 1027-1028 ; J.-J. HOEBANX, notice *Rebecq*, dans *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, s. dir. H. HASQUIN, t. 2, Bruxelles, 1980, p. 1246-1247 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Nivelles (communes rurales)*, Bruxelles, 1860, p. 165-173.

4. E. LALOIRE, *Généalogie de la Maison princière et ducale d'Arenberg (1547-1940)*, Bruxelles, 1940.

5. R. DENYS, *L'hôpital de Rebecq : quelques notes d'histoire*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 16, 2002, p. 216-221 ; ID, *L'hôpital de Rebecq. Inventaire des archives, dites de Fondation*, dans *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. 9, 1953, p. 291-303 ; G. VAN HAEPEREN, *Chronique du passé. La congrégation des chanoines régulières de Saint-Augustin de l'hospice de Rebecq-Rognon*, dans *Printemps*, 1985, n° 137, p. 29-32, n° 139, p. 21-24 et n° 140, p. 31-34.

par Napoléon Ier — soigne les infirmes, les malades et les vieillards des deux sexes depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. L'établissement fera l'objet de travaux d'agrandissement en 1862-1865.

La paroisse est peuplée. Son église gothique, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, est à ce point vétuste que toute restauration est exclue : il faudra procéder à une reconstruction de l'édifice (1865-1868). L'opération ne pourra être couverte par les seules subventions de l'État, de la province et de la commune, ni par les souscriptions de familles influentes, dont les Arenberg. Il faudra faire largement appel à la générosité des fidèles, tabler sur des charrois effectués gratuitement par des fermiers et même organiser une tombola<sup>6</sup>. C'est dans cette collectivité locale, où les moyens financiers manquent parfois, que les sœurs de la Providence sont appelées en 1858.

## 2. L'ouverture d'un pensionnat

Rebecq possède un pensionnat mixte tenu par des instituteurs laïcs. L'établissement ne donne pas entière satisfaction au clergé : faute de séparation des sexes<sup>7</sup>, on y soupçonne l'existence de « désordres » et d'« abus »<sup>8</sup>. Les classes sont fermées en avril 1858, à la suite des problèmes de santé des maîtres.

L'abbé Crebber<sup>9</sup>, curé du lieu, souhaite fonder une maison d'éducation pour demoiselles desservie par des religieuses. En août 1858, il prend contact avec la congrégation des sœurs de la Providence, dont la maison-mère est établie à Champion, afin de demander l'envoi de

6. R. DENYS, *L'église Saint-Géry à Rebecq*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 16, 2002, p. 202-205 ; R. DENYS et L. DELPORTE, *Un grand chantier du XIX<sup>e</sup> siècle : la construction de la nouvelle église Saint-Géry à Rebecq*, Rebecq-Tubize, 1997.

7. Rappelons qu'à l'époque, l'Église est très réservée envers la coéducation : elle mène campagne pour l'instruction séparée des garçons et des filles. Cf. P. WYNANTS, *Séparation des sexes ou mixité ? Les échos d'un débat scolaire à Argenteuil (1851-1861)*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 5, 1991, p. 105-132.

8. ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (=AMM), lettre de l'abbé Crebber à la supérieure générale, 23-11-1858.

9. Cornélius Crebber (Rotterdam, 11-10-1801 - Rebecq, 23-3-1863), ordonné le 17-8-1824, est successivement vicaire à Wisbecq, puis curé de Rebecq. Merci à André Tihon de m'avoir communiqué ces renseignements, ainsi que les données biographiques relatives aux autres ecclésiastiques cités *infra*.

deux institutrices. Il fait valoir que la paroisse, dépourvue d'école libre, compte suffisamment de « personnes aisées et de riches propriétaires » pour assurer la viabilité d'un pensionnat<sup>10</sup>.

Plutôt orienté vers l'enseignement élémentaire en milieu rural, l'institut namurois n'est pas spécialisé dans la desserte de tels établissements. Il accepte cependant d'en tenir quelques-uns, dans l'espoir d'en faire des « pépinières de postulantes »<sup>11</sup>. Il ne repousse pas l'offre du curé de Rebecq. Cependant, faute de personnel congréganiste disponible, il ne peut lui procurer, dans l'immédiat, qu'une institutrice laïque. Celle-ci donne cours pendant huit mois. Elle est remplacée par deux sœurs le 1er octobre 1859. Pour faire face aux frais d'établissement des intéressées, l'abbé Crebber sollicite la générosité de ses paroissiens et l'appui du duc d'Arenberg, qui donne 500 francs<sup>12</sup>. Outre le logement, l'ameublement et le chauffage, il s'engage à verser à chaque religieuse un traitement annuel de 375 francs<sup>13</sup>.

D'emblée, les classes sont bondées. Une troisième sœur est envoyée pour épauler les deux premières enseignantes. Les locaux procurés par le curé sont insuffisants : il faut les agrandir, y ajouter un étage et procéder à d'autres transformations. L'abbé Crebber n'a que 900 francs d'épargne et ses ressources sont rapidement épuisées. Il emprunte 4.800 francs, contracte une hypothèque de 7.600 francs, puis obtient l'aide financière de la congrégation<sup>14</sup>. La supérieure du pensionnat est obligée d'aller quêter à Nivelles et dans d'autres villes pour honorer les factures<sup>15</sup>. Elle rogne sur tous les frais de fonctionnement : dans une classe, les élèves n'ont pas de bancs ; elle sont assises sur des planches<sup>16</sup>. Dès qu'elle a un peu d'argent, la communauté

---

10. AMM, lettre de l'abbé Crebber à la supérieure générale, 9-8-1858.

11. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1981, p. 35. À Rebecq, cependant, les vocations ne seront pas légion : de 1859 à 1914, six jeunes filles de la paroisse entreront au noviciat de la congrégation (*ibid.*, p. 310).

12. AMM, lettre de l'abbé Crebber à la supérieure générale, 16-8-1859.

13. *Ibid.*, convention conclue avec la congrégation, 27-9-1859.

14. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Clara à la supérieure générale, 29-3-1865.

15. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Brigitte à la supérieure générale, 7-2-1863.

16. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Edmond à la supérieure générale, 12-11-1863.

s'empresse de rembourser des créanciers et de payer les intérêts des emprunts<sup>17</sup>. Elle ne ménage pas les sacrifices pour nouer les deux bouts.

### 3. Le passage à l'école communale

En 1867, à la demande des autorités locales, deux sœurs de la Providence sont nommées institutrices communales. Elles résident dans la maison jouxtant leurs classes, tout en demeurant placées sous l'autorité de la supérieure du pensionnat<sup>18</sup>. Toutefois, une sorte de concurrence malsaine s'établit entre les deux établissements. À l'instigation du vicaire de Rebecq, très attaché au pensionnat, le directeur de la congrégation décide alors de retirer les religieuses de l'école communale<sup>19</sup>.

Aussitôt, le bourgmestre s'alarme de cette perspective. Il garde secrète la démission des institutrices et écrit à Champion pour demander leur maintien. Le curé, l'abbé Cappuyns<sup>20</sup>, agit dans le même sens. D'un point de vue pastoral, il ne peut accepter que la préférence soit donnée à quelques pensionnaires au détriment d'un grand nombre de filles de tous milieux. Il se rend en personne à la maison-mère pour plaider la cause de l'école communale<sup>21</sup>. Il obtient satisfaction : en fin de compte, c'est le pensionnat qui est supprimé<sup>22</sup>.

Les institutrices continuent donc leur travail à la satisfaction générale. En 1868, elles instruisent 164 élèves<sup>23</sup>. Le bourgmestre se montre très favorable à leur communauté<sup>24</sup>. Il en est ainsi jusqu'en 1879 : c'est alors que la guerre scolaire commence. Comme dans les autres localités où leur congrégation est active dans l'enseignement officiel, les sœurs de Rebecq reçoivent l'ordre de présenter leur démission : elles s'exécutent durant l'été.

17. *Ibid.*, lettres de sœur Marie-Clara à la supérieure générale, 2-2 et 15-3-1864.

18. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Clara à la supérieure générale, 20-12-1867.

19. *Ibid.*, *Annales de l'institut*, t. I-2, p. 374.

20. Englebert Cappuyns (Korbeck-Dijle, 24-12-1821 – Bruxelles, 24-2-1886), ordonné le 21-12-1850, est successivement vicaire à Saintes (1851), desservant de Rebecq (1863), puis curé de SS. Jean et Étienne aux Minimes, à Bruxelles (1879).

21. AMM, lettres de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 16 et 19-8-1868.

22. *Ibid.*, *Annales de l'Institut*, t. I-2, p. 375.

23. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 3-11-1868.

24. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 29-4-1871.

#### 4. La lutte scolaire

Le nouveau curé de Rebecq, l'abbé Corvilain<sup>25</sup>, décide de créer une école catholique de filles avec l'aide d'un comité paroissial. Le 24 août 1879, il demande aux supérieurs de Champion d'y attacher les sœurs déjà présentes dans la localité<sup>26</sup>. Il s'engage à leur procurer le logement, l'ameublement, le chauffage et un traitement annuel de 600 francs par enseignante<sup>27</sup>.

Les institutrices sont logées dans une maison d'emprunt. Elles qualifient leurs classes de "misérables". L'une d'elles précise : "Il y fait terriblement froid, car rien ne ferme dans ce malheureux grenier. Comme l'étage du dessous est occupé par un imprimeur, qui fait grand bruit avec sa presse, et par un tonnelier, dont on entend les coups de marteau, il faut crier à gorge déployée pour se faire entendre des élèves"<sup>28</sup>. Au prix de grands sacrifices et d'emprunts, l'abbé Corvilain fait construire une maison d'habitation avec trois classes, soit deux pour l'école primaire et une pour l'école gardienne<sup>29</sup>. Il est soutenu par les Augustines de l'hospice, dont le bourgmestre libéral prétend qu'elles procurent "des ressources inépuisables" à l'enseignement confessionnel<sup>30</sup>.

La lutte scolaire est très vive. Par ses adversaires, le clergé est accusé de proférer des insultes à l'égard des libéraux, de tenir des sermons véhéments contre la politique scolaire du gouvernement Frère-Orban et d'user de menaces : excommunication et refus des sacrements pour les parents d'élèves de l'école communale, privation de la première communion pour leurs enfants. Des propriétaires d'immeubles feraient

25. Désiré-Pierre Corvilain (Wavre, 9-3-1839 – Wavre, 17-2-1899), ordonné le 21-9-1861, est successivement professeur au petit séminaire de Basse-Wavre (1862), professeur de religion à l'école normale de l'État de Nivelles (1871), directeur de cet établissement (1874), desservant de Rebecq (1879), curé-doyen de Jodoigne (1882), professeur de religion à l'école moyenne de cette ville (1892).

26. AMM, *Annales de l'institut*, t. I-2, p. 375.

27. *Ibid.*, convention conclue avec la congrégation, 15-11-1879.

28. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 9-11-1879.

29. *Ibid.*, *Annales de l'institut*, t. I-2, p. 375.

30. Témoignage de Cl. Marcoux, bourgmestre, dans *Chambre des Représentants. Enquête scolaire*, t. 1, *Procès-verbaux d'enquête (octobre 1880 - avril 1881)*, Bruxelles, 1881, p. 267.

pression sur leurs locataires. Les Augustines agiraient de la même manière à l'égard des vieillards de l'hospice et des laveuses qu'elles emploient<sup>31</sup>. À en croire un instituteur communal, 8 à 900 personnes n'iraient plus à l'église et ne recevraient plus les sacrements<sup>32</sup>. De leur côté, les sœurs constatent des agissements similaires dans le camps adverse : "On promet, on menace, on punit les pauvres ouvriers qui envoient leurs enfants aux écoles catholiques"<sup>33</sup>.

En 1884, la majorité libérale garde le pouvoir à Rebecq. Comme dans maintes localités à l'époque, la plupart des catholiques se lassent de supporter des sacrifices financiers pour soutenir l'enseignement confessionnel. En 1891, la supérieure note : "M. le curé ne sait plus où il doit aller chercher l'argent pour payer les instituteurs et institutrices. Tout le monde commence à abandonner l'œuvre des écoles et on laisse tout supporter au clergé"<sup>34</sup>. L'année suivante, elle se réjouit de toucher un petit subside de l'État pour l'école gardienne, en ajoutant : "L'argent devient de plus en plus rare ici. M. le curé a eu mille frais cette année. Sur le plan financier, il est dans la plus triste des positions"<sup>35</sup>.

En 1892, la commune fait bâtir une école primaire et une école ménagère face aux classes des sœurs, pour tenter de dépeupler celles-ci. Faute de moyens financiers, il est difficile de résister à la concurrence. Le desservant de Rebecq force l'admiration des sœurs : "Il est abandonné de tous ceux qui devraient soutenir les écoles. Avec les bonnes sœurs hospitalières, il est seul pour tout payer. Il donne tout ce qu'il a et, à chaque instant, fait preuve de dévouement". La situation financière de l'établissement s'améliore un peu à partir de 1895, lorsque l'école, reconnue comme "adoptable", est subsidiée par l'État. Il n'empêche que le curé doit quêter pour faire face à toute dépense extraordinaire<sup>36</sup>. Et lorsque l'ouverture d'une quatrième classe s'impose, c'est une Augustine, sœur Agnès Minne, qui achète une maison attenante pour en laisser

---

31. Témoignages de Cl. Marcoux, bourgmestre, R.-F. Anciaux et J.-B. Devresse, instituteurs communaux, *ibid.*, p. 267-268.

32. Témoignage de R.-F. Anciaux, *ibid.*, p. 268.

33. AMM, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 9-11-1879.

34. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 8-6-1891.

35. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 30-6-1892.

36. *Ibid.*, lettre de sœur Marie-Norbertine à la supérieure générale, 17-10-1896.

gratuitement l'usage aux institutrices<sup>37</sup>. À la veille de la Première Guerre mondiale, l'abbé Dacosse<sup>38</sup>, curé de Rebecq, demeure préoccupé par “ la situation pécuniaire assez triste” de l'école : outre de maigres subventions, il ne reçoit, dit-il, que 400 francs de cotisations des paroissiens et des dons du directeur de l'hospice. Constatant que les forces anticléricales persévèrent dans la “ chasse à l'élève ”, il conclut : “ il a fallu lutter et travailler pour arriver au point où nous en sommes : personne ne saura jamais les sacrifices qu'il a fallu faire pour ramener les enfants à l'école catholique ”<sup>39</sup>. Qui pourrait le démentir ?



### L'école communale de Rebecq

(Photo M.-A. COLLET)

Paul WYNANTS,  
Docteur en philosophie et lettres (histoire),  
Professeur ordinaire aux FUNDP Namur.  
Adresse de contact :  
paul.wynants@fundp.ac.be

37. *Ibid.*, *Annales de l'institut*, t. 1-2, p. 375.

38. Hippolyte-Joseph Dacosse (Libertange, 12-8-1875 – Rebecq, 22-9-1929), ordonné le 24-9-1898, est vicaire à Rebecq (1898), puis curé de la paroisse (1911).

39. AMM, lettre de l'abbé Dacosse, curé de Rebecq, à la supérieure générale, 19-10-1913.